

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

7536/90 (Presse 116)

1420th Council meeting
- General Affairs -
Brussels, 16 and 17 July 1990

Presidents: Mr Gianni DE MICHELIS,
Minister for Foreign Affairs
of the Italian Republic

Mr Renato RUGGIERO
Minister for Foreign Trade
of the Italian Republic

16/17.VII.1990

col/MG/dot

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Mark EYSKENS	Minister for Foreign Affairs
Mrs A.M. LIZIN	State Secretary for Europe 1992, attached to the Minister for Foreign Trade

Denmark:

Mr Jørgen ØRSTRØM MØLLER	State Secretary, Ministry of Foreign Affairs
--------------------------	---

Germany:

Mrs Irmgard ADAM-SCHWAETZER	Minister of State, Federal Ministry of Foreign Affairs
Mr Otto SCHLECHT	State Secretary, Federal Ministry of Economic Affairs

Greece:

Mr Efthymios CHRISTODOULOU	Deputy Minister for Foreign Affairs
----------------------------	-------------------------------------

Spain:

Mr Francisco FERNANDEZ ORDÓÑEZ	Minister for Foreign Affairs
Mr Pedro SOLBES MIRA	State Secretary for Relations with the European Communities
Mr Apolonio RUIZ LIGERO	State Secretary for Trade

16/17.VII.1990
col/MG/dot

Portugal:

Mr João de DEUS PINHEIRO

Minister for Foreign Affairs

Mr Vitor MARTINS

State Secretary for European Integration

Mr Antonio NETO DA SILVA

State Secretary for Foreign Trade

United Kingdom:

Mr Douglas HURD

Secretary of State for Foreign and
Commonwealth Affairs

Mr Francis MAUDE

Minister of State, Foreign and
Commonwealth Office

o

o o

Commission:

Mr Jacques DELORS

President

Mr Frans H.J.J. ANDRIESEN

Vice-President

Mr Ray MACSHARRY

Member

Mr Abel MATUTES

Member

16/17/VII/1990

col/MG/mc

FOLLOW-UP TO EUROPEAN COUNCIL ON 25 AND 26 JUNE 1990

Political union

The Council took note of information from the Presidency on the timetable for preparations for the Intergovernmental Conference on Political Union further to the conclusions of the Dublin European Council. Preparations will take place in two stages, the first lasting until the special European Council in October and the second until the opening of the Conference on 14 December 1990.

During the first stage the Ministers for Foreign Affairs will devote two meetings to preparing for the Conference: the informal Asola Council on 6 and 7 October and the Council on 22 and 23 October. Preparatory work for these meetings will be done by a working party of personal representatives of the Ministers and of the President of the Commission. The working party will meet once a week.

The preparatory work will be based on the following four points defined in the report by the Foreign Affairs Ministers to the Dublin European Council, with particular attention being paid to points 1 and 4:

- (1) The overall objective of political union, including scope, institutional aspects and general principles.
- (2) Democratic legitimacy.
- (3) Efficiency and effectiveness of the Community and its Institutions.
- (4) Unity and coherence of the Community's international action.

16/17/VII/1990

col/MG/mc

An interinstitutional meeting with the European Parliament is planned alongside the General Affairs Council on 22 and 23 October in accordance with the same procedures as the meeting on 17 May 1990.

In response to a formal proposal for amendment of the Treaty from the Italian delegation, the Council decided to consult the European Parliament and the Commission in accordance with Article 236 of the EEC Treaty.

Economic and monetary union

The Council noted that preparations for the Intergovernmental Conference on Economic and Monetary Union were nearly complete.

The ECOFIN Council was asked to complete the preparations at its meetings in July, September and October, also taking into account the United Kingdom contribution.

The General Affairs Council will discuss economic and monetary union, and in particular its institutional aspects, on 22 October in connection with the discussion on political union. Preparation for the discussion on institutional aspects will also be carried out by the working party of personal representatives.

The Presidency will report to the special European Council meeting in October which will decide on how the conference is to be organized.

An interinstitutional meeting with the European Parliament is planned alongside the ECOFIN Council on 8 October.

Community policy on co-operation and development

Further to the conclusions of the European Council on solidarity and co-operation with the developing countries, all the delegations were in agreement that the important role played by the Community with its increasing responsibilities towards the third world and the Mediterranean countries ran parallel to its commitment to the countries of Central and Eastern Europe and the developing countries therefore had no need to fear that the Community would be giving them less of its attention.

The Commission said that on the basis of the various contributions, including the Italian memorandum, it would submit a communication on the Community approach to the matter at a forthcoming meeting during the Italian Presidency.

Social dimension

Following on from the conclusions of the European Council on the social dimension of Community activities, all the delegations stressed the importance of this aspect with a view to completion of the single market and economic and monetary union.

The Council noted that the Italian delegation had just submitted a memorandum on the social action programme and asked the Ministers for Labour and for Social Affairs to study it.

16/17.VII.1990

col/MG/mc

The Council also noted with satisfaction that the Commission's work on preparing specific proposals had speeded up and stressed the desirability of making rapid progress in this area.

Finally, it welcomed the Commission's efforts to foster social dialogue, making full use of Article 118b of the EEC Treaty, and to go right to the spirit of the Treaty provisions in order to promote the necessary decisions in this area.

URUGUAY ROUND - THE COUNCIL'S CONCLUSIONS

The Council held a detailed discussion of the progress of the Uruguay Round of multilateral trade negotiations on the eve of the meeting of the Trade Negotiations Committee on 23 July.

The Council took note of the comments by the various delegations relating to the individual concerns which they wished the Commission to take into account in the course of the negotiations.

The Council referred in particular to its conclusions of March and June 1990 and asked the Commission to defend the Community line energetically at the TNC meeting.

The Council asked the Commission to do everything possible to ensure that the TNC held constructive discussions leading to fruitful negotiations and the progressive convergence of positions in the final months of the Uruguay Round, thus preparing for a positive conclusion to the negotiations as a whole.

16/17.VII.1990

col/MG/bt

RELATIONS WITH THE COUNTRIES OF CENTRAL AND EASTERN EUROPE - THE COUNCIL'S
CONCLUSIONS

1. The Council underlined its hope for rapid progress of the movement for reform in Romania based on dialogue, democracy and peaceful change.

The Council attached particular importance in this regard to the parliamentary enquiry after the events of June. The Council supported the efforts of the Presidency to continue the dialogue with the Government and the political parties in Romania in order to follow developments closely.

The Council will come back to this question at its meeting in September.

2. With regard to the Commission's proposals to extend the PHARE programme to other countries, the Council instructed the Permanent Representatives Committee to expedite its examination of the draft Regulation extending economic aid. The Greek delegation maintained a reservation on the inclusion of Yugoslavia.

The Council also instructed the Permanent Representatives Committee to continue studying the draft Regulation on the elimination of quantitative restrictions in preparation for its approval at the September Council meeting at the latest.

3. The Council noted that the Commission would be submitting a discussion paper on future association agreements with the countries of Central and Eastern Europe in time for discussion at the September meeting. Following that discussion, the Commission would be in a position to submit directives for the formal opening of negotiations with some of these countries.

16/17.VII.1990

col/MG/bt

4. As regards the USSR, the Council noted that the Commission would be submitting for the October Council meeting the report it had been instructed to prepare by the Dublin European Council relating to proposals on short-term credits and longer-term support for structural reforms.
5. At the Council's request, the Commission will also be submitting an overview of the likely financial consequences of the Community's policy with regard to the countries of Central and Eastern Europe and of the Community's other external policies.
6. The Ministers agreed that the Troika of Political Directors would go to Tirana at the beginning of September to see how the situation had developed.

WESTERN ECONOMIC SUMMIT IN HOUSTON

The Council took note of a statement by President DELORS commenting on the outcome of the recent Western economic summit in Houston.

REDIRECTING THE COMMUNITY'S MEDITERRANEAN POLICY

The Council asked the Permanent Representatives Committee to study the Italian proposal for a financial institution for the Mediterranean countries in the context of the current discussion of the Commission communication on redirecting the Community's Mediterranean policy.

16/17.VII.1990

col/MG/bt

RELATIONS WITH MALTA

In preparation for the sixth meeting of the Malta Association Council - held on the evening of 16 July 1990 - the Council adopted the Community position for the meeting.

SECOND UNITED NATIONS CONFERENCE ON THE LEAST-DEVELOPED COUNTRIES

In preparation for the second United Nations Conference on the least-developed countries (Paris, 3 to 14 September 1990), the Council approved guidelines for the participation of the Community and its Member States in the Conference.

The Council stressed the great importance it attaches to the Conference, which will offer a valuable opportunity to achieve a consensus on an action programme for the next decade, accompanied by a series of specific, realistic and practical measures for improving the well-being of the peoples of the least-developed countries, taking into account the special difficulties which these countries have encountered in the 80s.

RELATIONS WITH CHILE

The Council approved the negotiating directives for the Commission to conclude an economic and trade co-operation agreement with Chile.

The Council also agreed to continue looking at Chile's request for access to EIB credits.

16/17.VII.1990

col/MG/bt

RELATIONS WITH COLOMBIA

The Council heard a statement from Commissioner MATUTES in which he presented the Commission communication to the Council on the Community response to Colombia's special economic co-operation plan, including measures to help Peru and Bolivia which are also facing a serious drugs problem.

The Council confirmed the Community's political will to give its full support to Colombia, Peru and Bolivia.

It instructed the Permanent Representatives Committee to discuss the Commission communication and report back as soon as possible, in view of the urgency of the matter.

YOUNG PEOPLE'S ISSUES

The Council noted that the Italian delegation had just forwarded a note relating to young people's issues and stated that it intended to hold a youth forum in Rome in the Autumn during the Italian Presidency.

The Council also noted that the Commission would shortly be submitting a proposal for a second stage of "Youth for Europe" and that the Presidency intended to continue giving priority to young people's issues.

MISCELLANEOUS DECISIONS

German unification - transitional measures

To supplement the Regulations adopted on 28 June 1990 with the aim of establishing a de facto customs union for industrial products between the Community and the GDR during the period preceding German unification, the Council adopted a Regulation on transitional measures concerning trade with the GDR in the agriculture and fisheries sector for the same purpose.

The Regulation establishes the principle that the Commission can decide, in accordance with the Management Committee procedure, to suspend the collection of levies and the application of other charges, quantitative restrictions and measures having equivalent effect under the common arrangements for the products and goods concerned where it notes that the GDR, without prejudice to its obligations towards third countries:

- has established mechanisms similar to the common agricultural or fisheries policies or to the common trading system, and
- has taken or is preparing to take measures guaranteeing free access for Community goods,

taking into account the effect of the mechanisms in question on the production and marketing of the agricultural products concerned.

There is provision for exceptions to this arrangement: firstly in order to avoid disturbances to the common agricultural policy and secondly so that free access for Community products does not lead to serious difficulties in a sector of the GDR's economy.

Common agricultural policy

The Council adopted:

- the Regulation laying down, in respect of hops, the amount of aid to producers for the 1989 harvest.

The aid amounts to:

- . ECU 340/ha for aromatic varieties
- . ECU 390/ha for bitter varieties
- . ECU 400/ha for other varieties.

- the Decisions:

= on the conclusion of an Agreement in the form of an Exchange of Letters between the European Economic Community and the Republic of India on the guaranteed prices for cane sugar for the 1988/1989 delivery period.

These prices correspond to the appropriate prices applied to Community producers.

- = amending Decision 85/360/EEC on the restructuring of the system of agricultural surveys in Greece.

The amendment extends by three years (until 1993) the period for the completion of the programme for restructuring the system of agricultural surveys in Greece and increases the rate of the Community contribution.

16/17.VII.1990

col/MG/mc

The Council also adopted negotiating directives for the Commission with a view to concluding an agreement with Austria on adapting the arrangements applied to imports into the Community of bovine meat and livestock from Austria.

Signing of the second EEC/Greenland Fisheries Protocol

The Council adopted a Regulation on the conclusion of the second Protocol laying down the conditions relating to fishing provided for in the Agreement on fisheries between the European Economic Community, on the one hand and Denmark and Greenland, on the other hand, covering the period from 1 January 1990 to 31 December 1994.

The Protocol was then signed.

It should be noted that when Greenland changed its status in 1985 a fisheries Agreement was concluded for an initial period of ten years (1985-1995), together with a first fisheries Protocol applicable until the end of 1989.

Under the new Protocol, the Community has obtained more profitable fishing possibilities by exchanging unused quotas (11 000 tonnes of redfish) for real increases, particularly in cod (7 500 tonnes) and capelin (30 000 tonnes).

With regard to shrimps, the Protocol provides for the Community quota to be transferred from the Western to the Eastern stock. The transfer will take place gradually over three years. Greenland has agreed to offset the transfer by an additional 125 tonnes of shrimps in 1992 and 175 tonnes in 1993 and 1994.

16/17.VII.1990

col/MG/mc

Financial compensation has been set at ECU 34,25 million per year as compared with ECU 26,5 million under the first Protocol.

Customs union

The Council adopted an amendment to Regulation No 3905/89 to include in the tariff quota for sour cherries marinated in alcohol and intended for the manufacture of chocolate products non-stoned varieties and those with a sugar content greater than 12%.

Anti-dumping

The Council adopted the Regulation imposing a definitive anti-dumping duty on imports of ferroboration originating in Japan and definitively collecting the provisional anti-dumping duty on such imports.

Pursuant to the Regulation, a definitive anti-dumping duty of 23,3% of the net free-at-Community frontier price before duty is imposed on imports of ferroboration corresponding to CN code ex 7202 99 90 originating in Japan, with the exception of such ferroboration manufactured and sold for export by Yahagi Iron Co. Ltd., Nagoya, for which the rate of duty is 11,4%.

Relations with the EFTA countries

The Council adopted Regulations on application of Decisions Nos 3/90 of the EEC-EFTA Joint Committees amending Protocol No 3 concerning the definition of "originating products" and methods of administrative co-operation.

16/17.VII.1990

col/MG/mc

Coal research programme

The Council gave its assent, as requested by the Commission, under Article 55(2)(c) of the ECSC Treaty to the implementation and execution of a coal research programme (1990 financial year).

Iron and steel: external aspects 1990

Having noted that all delegations were in agreement with the arrangements which the Commission had just negotiated with Poland, Bulgaria, Hungary, Romania, Czechoslovakia and Brazil (pig iron and products other than pig iron), the Council gave its assent under Article 95 of the ECSC Treaty, as requested by the Commission, to the Decision prohibiting the matching of Community prices with those granted to third countries.

Appointments

The Council:

- appointed full and alternate members of the Advisory Committee on the Training of Midwives;
- replaced a full member and an alternate member of the Advisory Committee on Pharmaceutical Training.

Appointment at the General Secretariat of the Council

The Council appointed Mr Amilcar Augusto THEIAS as an established official of the European Communities, Deputy Director-General (grade A/1 ad personam), with effect from 1 June 1990.

Bruxelles, le 13 juillet 1990.

**NOTE BIO (90) 214 (suite 1) AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole**

PREPARATION CONSEIL AFFAIRES GENERALES (N. Wegter)

Relations avec les pays de l'Europe centrale et de l'Est - PHARE (N. Wegter)

Le Conseil se référera à l'état des travaux de l'action PHARE et notamment au fait de l'extension de l'action à 4 pays à savoir la RDA, la Bulgarie, la CSSR et la Yougoslavie.

Dans le même contexte, il est demandé au Conseil de se prononcer sur une proposition de la Commission visant la libération ou suspension de restrictions quantitatives à l'égard des 4 pays précités. (voir IP 566 et 569). Cette proposition vise à mettre en oeuvre la partie "démantèlement des restrictions quantitatives" du plan d'action présenté par la Commission vis-à-vis des 4 pays en question dans le cadre de l'action PHARE.

URUGUAY-ROUND (N. Wegter)

Au cours de la matinée de mardi, le Conseil se référera aux négociations en cours de l'Uruguay Round et en particulier à la préparation de la réunion du TNC prévue à partir du 23 juillet prochain.

Le débat doit avoir un caractère global dans la mesure où il couvrira l'ensemble des sujets qui font l'objet de l'Uruguay Round. De ce point de vue il s'agit sans doute d'une discussion importante puisqu'elle devrait permettre à la Communauté de raffiner sa position vis-à-vis des différents thèmes en question et pour lesquels les Présidents des différents groupes de travail spécifiques soumettent des rapports distincts afin de préparer "a frame-work for a global final package".

Amitiés,
B. DETHOMAS

BTD

MESSAGE # 65
RCV LN 1

07/16 1215
64215EURCOM UW

21877 COMED P
COMPUTER MESSAGE :

FROM : C.E.P. - G.P.P.
TO : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON
REF : 2197054455 - 16-07-1990 18:18

679390

GPP / BIO
OCE M210 MM
/ZCZC
/GPP46
/GPP108
/MQ13
/ZZZZ

BRUXELLES, LE 16 JUILLET 1990

NOTE BIO (90) 214 SUITE 2 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL AFFAIRES GENERALES
RELATIONS AVEC LES PAYS DE L'EUROPE CENTRALE ET DE L'EST
(NICO WEGTER)

LE CONSEIL A EU UN DEBAT CE MATIN - EN MEME TEMPS A TITRE DE LA
COOPERATION POLITIQUE - EN CE QUI CONCERNE LES RELATIONS DE LA
COMMUNAUTE AVEC LES PAYS DE L'EUROPE CENTRALE ET DE L'EST. DANS
CE CONTEXTE LE CONSEIL S'ET REFERE NOTAMMENT A DEUX PROPOSITIONS
DE LA COMMISSION, A SAVOIR :

1. UNE PROPOSITION VISANT L'EXTENSION DE L'ACTION PHARE POUR
LA BULGARIE, LA YOUGOSLAVIE, LA CSSR ET LE RDA;
2. L'ELIMINATION ET LA SUSPENSION DES RESTRICTIONS
QUANTITATIVES SPECIFIQUES ET NON SPECIFIQUES EN RELATION
AVEC LES IMPORTATIONS EN PROVENANCE DES PAYS PRE-CITES:

EN OUTRE, LE CONSEIL S'EST REFERE EN PARTICULIER A LA ROUMANIE
D'UNE PART ET A L'ALBANIE D'AUTRE PART.

EN CE QUI CONCERNE LA PROPOSITION SOUS-CITEE AU POINT 1, LA
PRESIDENCE A FINALEMENT CONSTATE UN 'ACCORD POLITIQUE' DU CONSEIL
EN LA MATIERE, CE QUI SIGNIFIE QUE LE CONSEIL A EN PRINCIPE

H.D.	
D.H.D.	
INFO.	
TRADE	
AGRI.	70
LEGAL	
FIN & DEV.	ALL
EN & ENF.	
SUP. AG.	
ADM.	
C.F.	

ACCAPTE L'EXTENSION DE L'ACTION PHARE POUR LES QUATRE PAYS PRECITES. TOUTEFOIS, LA DELEGATION HELLENIQUE A FAIT SAVOIR DE MAINTENIR LES RESERVES AU MEME SUJET, ET NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE L'INCLUSION DE LA YOUGOSLAVIE DANS CETTE OPERATION. LA MEME DELEGATION A INSISTE POUR UNE MEILLEURE COHERENCE SUR LE PLAN DE L'APPLICATION DES CONDITIONS POLITIQUES VIS-A-VIS DE LA YOUGOSLAVIE D'UNE PART ET DE LA ROUMANIE D'AUTRE PART.

SUR LE PLAN DE LA PROCEDURE, IL A ETE DECIDE D'UTILISER LA VOIE DE LA PROCEDURE ECRITE DE SORTE QU'UNE DECISION FINALE ET POSITIVE PUISSE ENCORE ETRE ATTEINTE AU COURS DE CE MOIS.

LA COMMISSION A BEAUCOUP INSISTE SUR UNE TELLE DECISION. POUR LUI PERMETTRE DE LANCER DANS UN TRES BREVE DELAI LES PREMIERES INITIATIVES EN FAVEUR DES QUATRE PAYS EN QUESTION, SACHANT QUE DANS CE CAS-LA UNE ENVELOPPE DE DEUX CENTS MILLIONS D'ECUS PEUT ENCORE ETRE ENGAGEE POUR L'EXERCICE 90 POUR LE MEME BUT.

EN CE QUI CONCERNE LA PROPOSITION PORTANT SUR LES RESTRICTIONS QUANTITATIVES, LE DEBAT N'A EU QU'UN CARACTERE PRELIMINAIRE DE SORTE QU'ON A CONSTATE QU'IL SUBSISTE ENCORE DES RESERVES. PAR EXEMPLE DU COTE PORTUGAIS DANS LE DOMAINE DES TEXTILES. PAR CONSEQUENT, LE COREPER A ETE CHARGE DE POURSUIVRE L'EXAMEN DU MEME DOSSIER DANS L'ESPOIR QU'UNE DECISION DEFINITIVE ET POSITIVE PUISSE ETRE ATTEINTE AU MOIS DE SEPTEMBRE.

EN CE QUI CONCERNE LA ROUMANIE LORS DU DEBAT, UNE REFERENCE A ETE FAITE A L'ACCORD CEE/ROUMANIE PARAPHE AU MOIS DE JUIN DERNIER ET

QUI PORTE SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE. LA QUESTION A ETE POSEE S'IL N'ETAIT PAS OPPORTUN DE FAIRE LA DISTINCTION, SUR LE PLAN DU TIMING, ENTRE LA SIGNATURE D'UN TEL ACCORD D'UNE PART ET L'EXTENSION DE L'ACTION PHARE POUR LA ROUMANIE D'AUTRE PART. CERTAINES DELEGATIONS ONT PRECONISE L'APPLICATION IMPLIQUANT QUE LE CONSEIL S'ENGAGE AUJOURD'HUI DE PROCEDER A LA SIGNATURE DE CET ACCORD LORS DU MOIS DE SEPTEMBRE SUR L'HYPOTHESE QUE LES CIRCONSTANCES ACTUELLES EN ROUMANIE SE CONFIRMENT.

PAR CONTRE, CERTAINES AUTRES DELEGATIONS N'ONT PAS PU SOUSCRIRE A UNE TEL OPTION QU'ELLES CONSIDERENT COMME ETANT PREMATUREE AUSSI LONGTEMPS QU'IL N'Y A PAS UNE CLARIFICATION RELATIVE AUX EVENEMENTS RECENTS QUI SE SONT PRODUITS EN ROUMANIE. DANS CE CONTEXTE, CETTES DELEGATIONS SE SONT REFEREES NOTAMMENT AUX TRAVAUX D'UNE COMMISSION D'ENQUETE DU PARLEMENT ROUMAIN, LE RAPPORT DE CE GROUPE ETANT ATTENDU DANS LES PROCHAINS MOIS.

DEVANT CES DIVERGENCES DE VUE, LA PRESIDENCE NE S'EST LIMITEE QU'A CONSTATER CES POSITIONS DIFFERENTES ET ELLE A CONCLU QUE LE CONSEIL SE REFERERA DE NOUVEAU A MEME QUESTION LORS DE SA SESSION DU MOIS DE SEPTEMBRE.

S'AGISSANT DE L'ALBANIE, PLUSIEURS MINISTRES ONT EXPRIME L'INTERET QU'ILS ATTACHENT A LA SITUATION POLITIQUE DANS CE PAYS. ET PAR CONSEQUENT, LA PRESIDENCE A ANNONCE QUE UNE 'FACT FINDING

MISSION' DU TROIKA. AU NIVEAU DES DIRECTEURS GENERAUX, SE RENDRA
A TIRANA A UNE DATE A PRECISER AU MOIS DE SEPTEMBRE.

AMITIES
BRUND DETHOMAS

SENT BY SPP AT : MON JUL 16 17:20:24 CES 1990

+++ END OF TEXT +++

64215EURCOM UW

21877 COMEU B
FROM : C.E.C. - G.P.P.
TO : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON
REF : 0197054783 - 16-07-1990 18:31

609398

GPP/BIO

CCE M210 PH

Bruxelles, le 16 juillet 1990

NOTE BIO(90) 214 (suite 3) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

Conseil Affaires Générales (Xavier Prats)

Les travaux des ministres dans la matinée ont été entièrement consacrés à la coopération politique :

1) CSCE

La Présidence (M. De Michelis) a proposé aux Douze une double démarche pour ce qui concerne la Conférence : d'une part, établir une étroite coordination entre les Représentations Permanentes des Etats membres à Vienne; d'autre part, le thème de la CSCE sera traité par le Conseil Affaires Générales des 16 et 17 septembre, donc en temps utile pour la réunion ministérielle de New York des 1-2 octobre prochain. L'ensemble des délégations ont accepté cette proposition.

2) Territoires occupés

La position communautaire sur ce sujet avait été définie dans les conclusions du Conseil Européen de Dublin. Sur cette base, la Présidence a informé les délégations des contacts qu'elle a eu avec le Secrétaire d'Etat M. Baker, et elle a souligné son extrême préoccupation pour la situation actuelle au Moyen-Orient. M. De Michelis a ainsi proposé d'entreprendre une mission de la Troïka en Israël et à Tunis (siège de la Ligue Arabe, dont l'OLP assure actuellement la présidence), le 23 courant. D'autre part, la Présidence a proposé que ces initiatives soient établies en étroite coordination avec les Etats Unis, et en contact avec les Secrétaire Général des Nations Unies. L'ensemble des délégations se sont déclarées en accord avec ces propositions de la présidence.

En ce qui concerne l'établissement d'une représentation de la Commission dans les territoires occupés (dont le but serait d'assurer l'efficacité dans la gestion de l'aide communautaire à ces territoires), un consensus général s'est dégagé pour avancer dans la réalisation de cet objectif déjà agréé lors du Conseil Européen de Dublin. C'est ainsi que la Commission a été chargée de finaliser les modalités d'exécution de cette décision à la lumière de la réunion de la Troïka du 23 juillet).

Le Commissaire Matutes, après avoir constaté avec satisfaction le fait que les Douze souhaitent reprendre une diplomatie active dans ce dossier, a confirmé l'intention de la Commission de poursuivre ses contacts, notamment avec les Etats membres, en vue de trouver une formule juridique et institutionnelle appropriée pour la représentation communautaire.

3) Liban

Le sommet arabe tenu à Bagdad les 28-30 mai 1990 a décidé la création d'un "Fonds International pour l'Association au Liban (FIAL) et a invité la communauté internationale à y participer. Les Etats membres, suivant la ligne défendue par M. Matutes, ont donné mandat à la Commission pour qu'elle participe à la conférence constitutive de la FIAL (à Ryad, le 12 septembre prochain) en transmettant le soutien politique de la Communauté à cette initiative. Les Douze saluent en effet l'idée du FIAL comme une contribution importante et positive au processus de réconciliation. D'autre part, en ce qui concerne la mise en oeuvre et le fonctionnement opérationnel du FIAL, les Ministres ont référé à une discussion au niveau du groupe, le 19 courant, en vue d'une décision définitive (vraisemblablement lors du Conseil Affaires Générales du 16 septembre).

Deux autres thèmes ont été brièvement évoqués, toujours dans le cadre de la coopération politique : l'Afrique du Sud (la discussion suite au Conseil Européen de Dublin n'a pas pu être abordée, en raison du fait que les contacts ANC/Gouvernement prévus pour le 10 juillet n'ont pas encore eu lieu), et le Vietnam (à la demande de la délégation britannique, ce thème, et en particulier le problème des boat-people sera soulevée lors de la réunion ministérielle du 19 juillet à Djakarta).

Le thème des relations avec la Yougoslavie, sera traité par les Ministres en restreinte lors du déjeuner.

Amitiés,

Bruno DETHOMAS.

Bruxelles, le 17 juillet 1990

NOTE BIO(90) 214 (suite 4) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

Conseil Affaires Générales (Xavier Prats)

Hier, le Conseil a interrompu ses travaux vers 19h30, afin de tenir le Conseil d'Association CE-Malte suite à la demande d'adhésion à la Communauté formulée par ce pays.

La Présidence a en effet pris acte au nom du Conseil des demandes d'adhésion formulées par Malte ainsi que par Chypre (le 4 juillet), et a proposé d'engager les procédures appropriées (demande d'avis à la Commission et au Parlement Européen) en septembre, probablement lors du Conseil Affaires Générales des 16-17.

1) Sommet de Houston

Le Président Delors a présenté aux Ministres les résultats de la réunion des G-7 à Houston. Dans son exposé, il a notamment mis en valeur les éléments suivants :

- Le sentiment généralisé de l'importance croissante de la Communauté dans les affaires internationales.
L'exemple le plus significatif est le fait que la double décision des Douze à Dublin (support à la Perestroïka et analyse sur les modalités concrètes de l'aide) a constitué une innovation politique fondamentale, qui a été suivie à Houston. Etant donné que la référence habituelle de certains des G-7 sont les institutions internationales telles que le FMI et la Banque Mondiale, il est complètement normal que le sommet ait décidé de demander à ces institutions une deuxième étude sur l'URSS en marge de celle de la Commission.
- En matière agricole, la position communautaire à Houston, qui a constitué un succès, souligne le fait que la Communauté doit réfléchir sur le rôle de son agriculture à long terme, afin de pouvoir mieux défendre la spécificité des structures agraires communautaires et engager les négociations au sein du GATT en bonnes conditions.

2) Dimension sociale

Le Conseil a eu un échange de vues sur la dimension sociale, dans lequel est intervenu le Président DELORS. Après un bref tour de table qui pouvait laisser penser que la dimension sociale n'avancait guère, le Président a rappelé que la Communauté s'était donné une Charte sociale, même si elle n'a été votée que par onze Etats membres, et que la Commission avait proposé un programme de travail précis pour développer la dimension sociale de la Communauté. Ceci correspond à la nécessité d'avoir un développement équilibré entre dimension économique et sociale. Le Parlement Européen aussi y attache beaucoup d'importance, ainsi que l'opinion publique dans nos Etats membres, pour qui cette dimension sociale reflète l'Europe des Citoyens.

Le Président a dit être personnellement attaché à ce sujet. Il a d'ailleurs relancé dès 1985 le dialogue social, non sans difficultés, mais avec succès puisque les partenaires sociaux ont proposé en juillet 1990 un avis commun sur les perspectives d'un marché européen du travail.

Il est encourageant de voir que les partenaires se sont engagés à tenir compte davantage, dans leurs négociations respectives au niveau national, de tels avis communs.

Après s'être félicité que le Conseil Affaires Générales ait eu cet échange de vues sur la dimension sociale, le Président de la Commission a souhaité que le Conseil Affaires Sociales avance au rythme souhaité.

3) Proposition italienne sur l'aide au développement

L'Italie avait soumis au Conseil un plan d'aide et de coopération, selon lequel les Etats membres devraient consacrer 1% de leur PNB à l'aide, répartis comme suit : 25% à l'Europe de l'Est, 25% aux pays tiers méditerranéens, et 50% aux autres PVD. Sur base du PIB prévu pour 1990, ce 1% représenterait 47 milliards d'ECU. Actuellement, les Douze consacrent en moyenne 0,51% de leur PNB à l'aide.

M. MATUTES a souligné dans son intervention que cette idée est intéressante à double titre : elle fixe un objectif clair et compréhensible par le grand public, et il indique une répartition géographique simple et innovatrice. Cela dit, pour porter un jugement plus précis sur cette proposition, il faudrait en connaître le contour exact (p. ex. est-ce que le 1% comprend seulement les subventions aux PVD, où également les prêts). Par ailleurs, il ne faut pas oublier les difficultés que les Douze rencontrent d'ores et déjà pour atteindre l'objectif de 0,7% du PNB fixé par les Nations Unies.

Les délégations ont accueilli avec beaucoup de prudence la proposition italienne. Sur base du consensus général sur la nécessité de réaffirmer et renforcer la volonté de la Communauté de continuer à soutenir les PVD, il a été convenu de charger la Commission d'analyser ce dossier et de présenter une communication au Conseil.

4) Politique méditerranéenne

Sans engager un débat d'ensemble sur la proposition de la Commission sur une politique méditerranéenne renouvelée, la Présidence a présenté sa proposition de création d'une institution financière nouvelle pour la Méditerranée.

M. MATUTES, dans son intervention, a souligné que les justifications d'une telle initiative coïncident très largement avec celles avancées par la Commission dans sa communication d'ensemble sur la politique méditerranéenne renouvelée; il s'est toutefois interrogé sur la question de savoir si les institutions existantes (telles que la BEI) peuvent suffire à canaliser les financements nécessaires sans besoin de créer une institution nouvelle. La Présidence n'a pas jugé opportun d'engager un débat sur ce sujet à ce stade, et la Commission a été donc chargée d'examiner la proposition italienne dans le contexte plus large des discussions sur la politique méditerranéenne renouvelée.

5) Conférence sur les PMA

Le Conseil a approuvé sans débat le texte de la Commission sur la position communautaire pour la Conférence de Paris sur les PMA.

6) Relations avec la Yougoslavie

Le débat sur la proposition de la Commission (cfr IP(90)428) a eu lieu pendant le déjeuner des Ministres, qui ont eu un premier débat constructif sur base du texte de la Commission. Reste à surmonter le problème posé par une délégation qui établit un lien direct entre l'approfondissement des rapports avec la Yougoslavie et la solution définitive du problème du transit routier.

7) Relations avec le Chili

La Présidence a décidé de ne pas soumettre à débat le thème plus général de la participation de la BEI à ce type d'accords dans les pays tiers. Ce problème étant levé, les Ministres ont marqué leur accord sur le projet de directives de négociation d'un accord-cadre de coopération CE/Chili (cfr ma note BIO(90)214).

8) Colombie

Suite à la présentation par M. MATUTES de la proposition de la Commission sur la réponse au Plan de Lutte contre la Drogue du Président BARCO (cfr IP(90)473), la Présidence a confirmé la volonté politique des Douze d'aider les trois pays concernés (Colombie, Pérou, Bolivie) à surmonter leurs difficultés. Le Coreper approfondira le dossier.

- 9) En fin de soirée, la Présidence italienne a présenté un texte (sans débat) sur les problèmes des Jeunes dans la Communauté, par lequel elle a annoncé son intention de convoquer, pendant la présidence italienne à Rome, un forum consacré à la jeunesse. Les résultats de cette rencontre seront soumis à la Commission comme base de réflexion en vue de lancer une politique des jeunes adaptée aux nouvelles réalités de l'Europe. Cette rencontre devrait discuter notamment un nouveau programme d'échanges de jeunes qui incluerait des dispositions en faveur des jeunes des pays tiers européens, ainsi qu'un projet de réseau d'information pour les jeunes (drogue, SIDA, alcoolisme et délinquance).

Le Conseil présidé par le Ministre RUGGERO poursuivra aujourd'hui ses travaux avec l'Uruguay Round, dernier thème à l'ordre du jour. Il y aura aujourd'hui également, un texte sur les relations avec la Roumanie, qui devra faire état de l'espoir des Douze de voir progresser la démocratie dans ce pays, et de l'importance qu'ils accordent à l'enquête parlementaire ouverte en juin.

Amitiés,

Bruno DETHOMAS.

Bruxelles, le 17 juillet 1990

NOTE BIO (90) 214 suite 5 AUX BUREAUX NATIONAUX
cc aux Membres du Service du Porte-Parole

CONSEIL DES AFFAIRES GENERALES
URUGUAY ROUND
(Nico Wegter)

La session de ce matin a été consacrée entièrement à un sujet à savoir l'Uruguay Round. En effet, les ministres ont profité de cette occasion pour faire le point sur les travaux dans le cadre de ce Round en vue de la prochaine session du TNC prévue à partir du 23 juillet prochain à Genève. Dans le même débat les ministres se sont également référés aux résultats du sommet de Houston de la semaine passée où l'Uruguay Round a également fait objet de discussions.

A la fin de leurs échanges de vue les ministres sont parvenus aux conclusions suivantes :

"Le Conseil s'est livré à un examen approfondi de l'état de la situation des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round à la veille de la réunion du Comité des négociations commerciales du 23 juillet prochain.

Le Conseil a pris note des observations formulées par les différentes délégations au sujet des préoccupations ponctuelles dont elles souhaitent que la Commission tienne compte dans la poursuite des négociations.

Le Conseil a rappelé notamment ses conclusions des mois de mars et de juin derniers et a invité la Commission à poursuivre avec vigueur la ligne de la Communauté à l'occasion de la réunion du CNC.

Le Conseil a invité la Commission à tout mettre en oeuvre afin que le CNC conduise des délibérations constructives qui permettent des négociations fructueuses et le rapprochement progressif des positions dans les derniers mois de l'Uruguay Round, et de préparer ainsi la conclusion positive de l'ensemble des négociations."

Le débat a été introduit par le Vice-Président Andriessen qui a notamment fait les observations suivantes :

1. Le texte adopté à Houston va donner une nouvelle impulsion politique aux négociations dans l'Uruguay Round.
2. Les principes de base de la position de la Commission vis-à-vis des différents thèmes qui font l'objet de l'Uruguay Round, ont été bien préservés. Ceci vaut pour le dossier agricole mais également, par exemple, pour le règlement des différends et notamment l'engagement confirmé à Houston "to operate only under the multilateral rules".

3. En ce qui concerne l'agriculture, le texte de Houston est satisfaisant notamment dans la mesure que l'objectif "0", c'est-à-dire l'élimination du soutien pour l'agriculture, a été abandonné de facto.

Ceci est satisfaisant mais en même temps exigeant, y compris pour la Communauté, puisqu'il s'agit dès maintenant de trouver des moyens pour rendre opérationnel l'objectif accordé, à savoir "progressive and substantial reduction of support and protection in agriculture".

Le rapport - DE ZEEUW - est considéré comme "a means to intensify the negotiations", ce qui implique d'une part que la Communauté ne souscrit pas les différents éléments repris dans le même document. Par ailleurs les partenaires, y compris les Etats-Unis et le Groupe de CAIRNS, ont sans doute également des difficultés avec le même rapport.

C'est pourquoi il est utile de rassembler des commentaires de la part des différents partenaires vis-à-vis du rapport DE ZEEUW, y compris le commentaire de la Communauté, afin de faire progresser ainsi les travaux du TNC.

4. La Commission s'est félicitée de la cohésion solide démontrée par les Etats membres présents à Houston ainsi que la Commission, un facteur qui a sans doute contribué positivement au déroulement des travaux à Houston.
5. Le dossier "agriculture" étant important, il y a d'autres sujets de même importance pour définir un paquet global et équilibré comme résultat de l'Uruguay Round. A ce sujet on constate, encore des difficultés majeures du côté de plusieurs partenaires en particulier les Etats-Unis, vis-à-vis entre autres de "l'accès au marché", TRIPS (propriété intellectuelle), services et textiles.
6. La réunion du TNC du 23 juillet est certainement importante mais elle ne constitue qu'une étape dans un processus de négociation qui se prolongera jusqu'à décembre prochain.

Les échanges de vue qui ont ensuite eu lieu n'ont pas apporté d'éléments vraiment nouveaux par rapport aux positions déjà connues. Généralement on peut, sur la base de ce débat, résumer les points suivants:

- 1 "Houston" était satisfaisant et la Commission a été félicitée pour la façon dont elle a opéré.
- 2 la globalité du paquet final de l'Uruguay Round doit être assurée.
- 3 Il reste encore des obstacles très considérables à surmonter tant sur le plan interne c'est-à-dire au niveau de la Communauté que vis-à-vis des différentes positions exprimées par les autres partenaires.

A titre de résumé, M. Andriessen ainsi que M. Mac Sharry ont fait le point.

M. Andriessen a souligné la nécessité d'une position cohérente de la Communauté en ce qui concerne les procédures à négocier dans le contexte du règlement des différends. Il a ajouté qu'une solution satisfaisante s'impose afin d'assurer l'efficacité d'une solution multilatérale et pour rendre superflues des options qui préconisent des solutions unilatérales.

Pour les services, il est essentiel pour la Communauté qu'ils soient inclus dans le paquet final, un standstill n'étant pas suffisant.

Pour les textiles, une solution adéquate s'impose étant donné le fait que ce même sujet constitue un intérêt primordial pour la Communauté.

En ce qui concerne les subventions, la Communauté insiste sur la faculté d'utiliser cet instrument pour renforcer la cohésion dans la Communauté.

Concernant l'agriculture il est important que "Houston" ait confirmé l'interdépendance des trois éléments liés au soutien à l'agriculture, à savoir le "border protection, domestic support and export refunds". Le rapport DE ZEEUW est sur la table, il y a maintenant lieu de faire des commentaires concernant ce même rapport.

M. Mac Sharry a souligné la nécessité que les réformes déjà accomplies relatives à la PAC soient bien reconnues. L'approche globale de la Communauté en la matière doit être poursuivie.

La Communauté mérite crédit pour tout ce qu'elle a déjà fait depuis 1986, et en même temps elle insiste sur un certain nombre d'éléments clés de sa propre position, par exemple, le "rebalancing", la tarification des "deficiency payments", le maintien d'un élément variable pour la tarification sur le plan du "border protection", etc.

En effet, l'option d'élimination du soutien n'est pas réaliste et est donc abandonnée.

En ce qui concerne la couverture des produits susceptibles pour une réduction de soutien, la Communauté donne priorité aux produits qui se caractérisent par une surproduction, mais ceci ne signifie pas que d'autres produits, y compris des produits méditerranéens devraient être totalement exclus. D'après la position de la Commission déjà présentée, ces autres produits pourraient aussi être assujettis à des réductions mais ceci devrait être fait sur une base cas par cas.

Amitiés,



B. DETHOMAS

TYPE DE DOCUMENT : BIO
VARIANT : 5
NUMERO DE DOCUMENT: BIO/90/214
DATE DU DOCUMENT : 90/07/17
TITRE : CONSEIL AFFAIRES GENERALES DU 17 JUILLET 1990 : URUGUAY
ROUND

MOTS CLES : MTN;AGINT;CONSMEET

La session de ce matin a ete consacree entierement a un sujet a savoir l'Uruguay Round. En effet, les ministres ont profite de cette occasion pour faire le point sur les travaux dans le cadre de ce Round en vue de la prochaine session du TNC prevue a partir du 23 juillet prochain a Geneve. Dans le meme debat les ministres se sont egalement referes aux resultats du sommet de Houston de la semaine passee ou l'Uruguay Round a egalement fait objet de discussions.

A la fin de leurs echanges de vue les ministres sont parvenus aux conclusions suivantes :

"Le Conseil s'est livre a un examen approfondi de l'etat de la situation des negociations commerciales multilaterales de l'Uruguay Round a la veille de la reunion du Comite des negociations commerciales du 23 juillet prochain.

Le Conseil a pris note des observations formulees par les differentes delegations au sujet des preoccupations ponctuelles dont elles souhaitent que la Commission tienne compte dans la poursuite des negociations.

Le Conseil a rappele notamment ses conclusions des mois de mars et de juin derniers et a invite la Commission a poursuivre avec vigueur la ligne de la Communaute a l'occasion de la reunion du CNC.

Le Conseil a invite la Commission a tout mettre en oeuvre afin que le CNC conduise des deliberations constructives qui permettent des negociations fructueuses et le rapprochement progressif des positions dans les derniers mois de l'Uruguay Round, et de preparer ainsi la conclusion positive de l'ensemble des negociations."

Le debat a ete introduit par le Vice-President Andriessen qui a notamment fait les observations suivantes :

1 ? 4]Y<te adopte a Houston va donner une nouvelle impulsion
politique

aux negociations dans l'Uruguay Round.

2. Les principes de base de la position de la Commission vis-a-vis des differents themes qui font l'objet de l'Uruguay Round, ont ete bien preserves. Ceci vaut pour le dossier agricole mais egalement, par exemple, pour le reglement des differends et notamment l'engagement confirme a Houston "to operate only under the multilateral rules".

- 2 -

3. En ce qui concerne l'agriculture, le texte de Houston est satisfaisant notamment dans la mesure que l'objectif "0", c'est-a-dire l'elimination du soutien pour l'agriculture, a ete abandonne de facto. Ceci est satisfaisant mais en meme temps obligeant, y compris pour la Communaute, puisqu'il s'agit des maintenant de trouver des moyens pour rendre operationnel l'objectif accorde, a savoir "progressive and substantial reduction of support and protection in agriculture".

Le rapport - DE ZEEUW - est considere comme "a means to intensify the negociations", ce qui implique d'une part que la Communaute ne souscrit pas les differents elements repris dans le meme document. Par ailleurs les partenaires, y compris les Etats-Unis et le Groupe de CAIRNS, ont sans doute egalement des difficultes avec le meme rapport.

C'est pourquoi il est utile de rassembler des commentaires de la part des différents partenaires vis-a-vis du rapport DE ZEEUW, y compris le commentaire de la Communauté, afin de faire progresser ainsi les travaux du TNC.

4. La Commission s'est félicitée de la cohésion solide démontrée par les États membres présents à Houston ainsi que la Commission, un facteur qui a sans doute contribué positivement au déroulement des travaux à Houston.
5. Le dossier "agriculture" étant important, il y a d'autres sujets de même importance pour définir un paquet global et équilibré comme résultat de l'Uruguay Round. À ce sujet on constate, encore des difficultés majeures du côté de plusieurs partenaires en particulier les États-Unis, vis-a-vis entre autres de "l'accès au marché", TRIPS (propriété intellectuelle), services et textiles.
6. La réunion du TNC du 23 juillet est certainement importante mais elle ne constitue qu'une étape dans un processus de négociation qui se prolongera jusqu'à décembre prochain.

Les échanges de vue qui ont ensuite eu lieu n'ont pas apporté d'éléments vraiment nouveaux par rapport aux positions déjà connues. Généralement on peut, sur la base de ce débat, résumer les points suivants:

- 1 "Houston" était satisfaisant et la Commission a été félicitée pour la façon dont elle a opéré.
- 2 la globalité du paquet final de l'Uruguay Round doit être assurée.
- 3 il reste encore des obstacles très considérables à surmonter tant sur le plan interne c'est-à-dire au niveau de la Communauté que vis-a-vis des différentes positions exprimées par les autres partenaires.

À titre de résumé, M. Andriessen ainsi que M. Mac Sharry ont fait le point.

- 3 -

M. Andriessen a souligné la nécessité d'une position cohérente de la Communauté en ce qui concerne les procédures à négocier dans le contexte du règlement des différends. Il a ajouté qu'une solution satisfaisante s'impose afin d'assurer l'efficacité d'une solution multilatérale et pour rendre superflues des options qui préconisent des solutions unilatérales. Pour les services, il est essentiel pour la Communauté qu'ils soient inclus dans le paquet final, un standstill n'étant pas suffisant. Pour les textiles, une solution adéquate s'impose étant donné le fait que ce même sujet constitue un intérêt primordial pour la Communauté.

En ce qui concerne les subventions, la Communauté insiste sur la faculté d'utiliser cet instrument pour renforcer la cohésion dans la Communauté. Concernant l'agriculture il est important que "Houston" ait confirmé l'interdépendance des trois éléments liés au soutien à l'agriculture, à savoir le "border protection, domestic support and export refunds". Le rapport DE ZEEUW est sur la table, il y a maintenant lieu de faire des commentaires concernant ce même rapport.

M. Mac Sharry a souligné la nécessité que les réformes déjà accomplies relatives à la PAC soient bien reconnues. L'approche globale de la Communauté en la matière doit être poursuivie.

La Communauté mérite crédit pour tout ce qu'elle a déjà fait depuis 1986, et en même temps elle insiste sur un certain nombre d'éléments clés de sa propre position, par exemple, le "rebalancing", la tarification des "deficiency payments", le maintien d'un élément variable pour la tarification sur le plan du "border protection", etc.

En effet, l'option d'élimination du soutien n'est pas réaliste et est

donc abandonnee.

En ce qui concerne la couverture des produits susceptibles pour une reduction de soutien, la Communauté donne priorite aux produits qui se caracterisent par une surproduction, mais ceci ne signifie pas que d'autres produits, y compris des produits mediterraneens devraient etre totalement exclus. D'apres la position de la Commission deja presentee, ces autres produits pourraient aussi etre assujettis a des reductions mais ceci devrait etre fait sur une base cas par cas.

TYPE DE DOCUMENT : BIO
VARIANT : 4
NUMERO DE DOCUMENT: BIO/90/214
DATE DU DOCUMENT : 90/07/17
TITRE : GENERAL AFFAIRS COUNCIL OF 17 JULY 1990 : HOUSTON SUMMIT -
SOCIAL DIMENSION - DEVELOPMENT AID - MEDITERRANEAN POLICY -
RELATIONS WITH YUGOSLAVIA, CHILI AND COLOMBIA - YOUTH
PROBLEMS
MOTS CLES : CONSMEET;ECOSUM;ESTAID;SOCPOL;AGINT;MTN;DEVCOOP;MEDPOL;
YUGOSLAVIA;COLOMBIE;CHILI

Hier, le Conseil a interrompu ses travaux vers 19h30, afin de tenir le Conseil d'Association CE-Malte suite a la demande d'adhesion a la Communauté formée par ce pays.

La Présidence a en effet pris acte au nom du Conseil des demandes d'adhesion formulées par Malte ainsi que par Chypre (le 4 juillet), et a propose d'engager les procédures appropriées (demande d'avis a la Commission et au Parlement Européen) en septembre, probablement lors du Conseil Affaires Générales des 16-17.

1) Sommet de Houston

Le Président Delors a présenté aux Ministres les résultats de la réunion des G-7 a Houston. Dans son exposé, il a notamment mis en valeur les éléments suivants :

- Le sentiment généralisé de l'importance croissante de la Communauté dans les affaires internationales.

L'exemple le plus significatif est le fait que la double décision des Douze a Dublin (support a la Perestroïka et analyse sur les modalités concrètes de l'aide) a constitué une innovation politique fondamentale, qui a été suivie a Houston. Etant donné que la référence habituelle de certains des G-7 sont les institutions internationales telles que le FMI et la Banque Mondiale, il est complètement normal que le sommet ait décidé de demander a ces institutions une deuxième étude sur l'URSS en marge de celle de la Commission.

- En matière agricole, la position communautaire a Houston, qui a constitué un succès, souligne le fait que la Communauté doit réfléchir sur le rôle de son agriculture a long terme, afin de pouvoir mieux défendre la spécificité des structures agricoles communautaires et engager les négociations au sein du GATT en bonnes conditions.

2) Dimension sociale

Le Conseil a eu un échange de vues sur la dimension sociale, dans lequel est intervenu le Président DELORS. Après un bref tour de table qui pouvait laisser penser que la dimension sociale n'avancait guère, le Président a rappelé que la Communauté s'était donnée une Charte sociale, même si elle n'a été votée que par onze Etats membres, et que la Commission avait proposé un programme de travail précis pour développer la dimension sociale de la Communauté. Ceci correspond a la nécessité d'avoir un développement équilibré entre dimension économique et sociale. Le Parlement Européen aussi y attache beaucoup d'importance, ainsi que l'opinion publique dans nos Etats membres, pour qui cette dimension sociale reflète l'Europe des Citoyens.

./..

Le Président a dit être personnellement attaché a ce sujet. Il a d'ailleurs relancé des 1985 le dialogue

social, non sans difficultes, mais avec succes puisque les partenaires sociaux ont propose en juillet 1990 un avis commun sur les perspectives d'un marche europeen du travail.

Il est encourageant de voir que les partenaires se sont engages a tenir compte davantage, dans leurs negociations respectives au niveau national, de tels avis communs.

Apres s'etre felicite que le Conseil Affaires Generales ait eu cet echange de vues sur la dimension sociale, le President de la Commission a souhaite que le Conseil Affaires Sociales avance au rythme souhaite.

3) Proposition italienne sur l'aide au developpement

L'Italie avait soumis au Conseil un plan d'aide et de cooperation, selon lequel les Etats membres devraient consacrer 1% de leur PNB a l'aide, repartis comme suit : 25% a l'Europe de l'Est, 25% aux pays tiers mediterraneens, et 50% aux autres PVD. Sur base du PIB prevu pour 1990, ce 1% représenterait 47 milliards d'ECU. Actuellement, les Douze consacrent en moyenne 0,51% de leur PNB a l'aide.

2 M. MATUTES a souligne dans son intervention que cette idee est interessante a double titre : elle fixe un objectif clair et comprehensible par le grand public, et il indique une repartition geographique simple et innovatrice. Cela dit, pour porter un jugement plus precis sur cette proposition, il faudrait en connaitre le contour exact (p. ex. est-ce que le 1% comprend seulement les subventions aux PVD, ou egalement les prets). Par ailleurs, il ne faut pas oublier les difficultes que les Douze rencontrent d'ores et deja pour atteindre l'objectif de 0,7% du PNB fixe par les Nations Unies.

Les delegations ont accueilli avec beaucoup de prudence la proposition italienne. Sur base du consensus general sur la necessite de reaffirmer et renforcer la volonte de la Communaute de continuer a soutenir les PVD, il a ete convenu de charger la Commission d'analyser ce dossier et de presenter une communication au Conseil.

4) Politique mediterraneenne

Sans engager un debat d'ensemble sur la proposition de la Commission sur une politique mediterraneenne renovee, la Presidence a presente sa proposition de creation d'une institution financiere nouvelle pour la Mediterranee.

M. MATUTES, dans son intervention, a souligne que les justifications d'une telle initiative coincident tres largement avec celles avancees par la Commission dans sa communication d'ensemble sur la politique mediterraneenne renovee; il s'est toutefois interroge sur la question de savoir si les institutions existantes (telles que la BEI) peuvent suffire a canaliser les financements necessaires sans besoin de creer une institution nouvelle. La Presidence n'a pas juge opportun d'engager un debat sur ce sujet a ce stade, et la Commission a ete donc chargee d'examiner la proposition italienne dans le contexte plus large des discussions sur la politique mediterraneenne renovee.

./..

5) Conference sur les PMA

Le Conseil a approuve sans debat le texte de la Commission sur la position communautaire pour la Conference de Paris sur les PMA.

6) Relations avec la Yougoslavie

Le debat sur la proposition de la Commission (cfr IP(90)428) a eu lieu pendant le dejeuner des Ministres, qui ont eu un premier debat constructif sur base du texte de la Commission. Reste a surmonter le

probleme pose par une delegation qui etablit un lien direct entre l'approfondissement des rapports avec la Yougoslavie et la solution definZ8aJ#u probleme du transit routier.

7) Relations avec le Chili

La Presidence a decide de ne pas soumettre a debat le theme plus general de la participation de la BEI a ce type d'accords dans les pays tiers. Ce probleme etant leve, les Ministres ont marque leur accord sur le projet de directives de negociation d'un accord-cadre de cooperation CE/Chili (cfr ma note BIO(90)214).

8) Colombie

Suite a la presentation par M. MATUTES de la proposition de la Commission sur la reponse au Plan de Lutte contre la Drogue du President BARCO (cfr IP(90)473), la Presidence a confirme la volonte politique des Douze d'aider les trois pays concernes (Colombie, Perou, Bolivie) a surmonter leurs difficultes. Le Coreper approfondira le dossier.

9) En fin de soiree, la Presidence italienne a presente un texte (sans debat) sur les problemes des jeunes dans la Communaute, par lequel elle a annonce son intention de convoquer, pendant la presidence italienne a Rome, un forum consacre a la jeunesse. Les resultats de cette rencontre seront soumis a la Commission comme base de reflexion en vue de lancer une politique des jeunes adaptee aux nouvelles realites de l'Europe. Cette rencontre devrait discuter notamment un nouveau programme d'echanges de jeunes qui incluerait des dispositions en faveur des jeunes des pays tiers europeens, ainsi qu'un projet de reseau d'information pour les jeunes (drogue, SIDA, alcoolisme et delinquance).

Le Conseil preside par le Ministre RUGGERO poursuivra aujourd'hui ses travaux avec l'Uruguay Round, dernier theme a l'ordre du jour. Il y aura aujourd'hui egalement, un texte sur les relations avec la Roumanie, qui devra faire etat de l'espoir des Douze de voir progresser la democratie dans ce pays, et de l'importance qu'ils accordent a l'enquete parlementaire ouverte en juin.

TYPE DE DOCUMENT : BIO
VARIANT : 3
NUMERO DE DOCUMENT: BIO/90/214
DATE DU DOCUMENT : 90/07/16
TITRE : CONSEIL AFFAIRES GENERALES DU 16 JUILLET 1990 : CSCE -
TERRITOIRES OCCUPES - LIBAN - AFRIQUE DU SUD
MOTS CLES : CONSMEET;CISJOR;LIBAN

Les travaux des ministres dans la matinee ont ete entierement consacres a la cooperation politique :

1) CSCE

La Presidence (M. De Michelis) a propose aux Douze une double demarche pour ce qui concerne la Conference : d'une part, etablir une etroite coordination entre les Representations Permanentes des Etats membres a Vienne; d'autre part, le theme de la CSCE sera traite par le Conseil Affaires Generales des 16 et 17 septembre, donc en temps utile pour la reunion ministerielle de New York des 1-2 octobre prochain. L'ensemble des delegations ont accepte cette proposition.

2) Territoires occupes

La position communautaire sur ce sujet avait ete definie dans les conclusions du Conseil Europeen de Dublin. Sur cette base, la Presidence a informe les delegations des contacts qu'elle a eu avec le Secretaire d'Etat M. Baker, et elle a souligne son extreme preoccupation pour la situation actuelle au Moyen-Orient. M. De Michelis a ainsi propose d'entreprendre une mission de la Troika en Israel et a Tunis (siege de la Ligue Arabe, dont l'OLP assure actuellement la presidence), le 23 courant. D'autre part, la Presidence a propose que ces initiatives soient etablies en etroite coordination avec les Etats Unis, et en contact avec les Secretaire General des Nations Unies. L'ensemble des delegations se sont declares en accord avec ces propositions de la presidence.

En ce qui concerne l'etablissement d'une representation de la Commission dans les territoires occupes (dont le but serait d'assurer l'efficacite dans la gestion de l'aide communautaire a ces territoires), un consensus general s'est degage pour avancer dans la realisation de cet objectif deja agree lors du Conseil Europeen de Dublin. C'est ainsi que la Commission a ete chargee de finaliser les modalites d'execution de cete decision a la lumiere de la reunion de la Troika du 23 juillet).

Le Commissaire Matutes, apres avoir constate avec satisfaction le fait que les Douze souhaitent reprendre une diplomatie active dans ce dossier, a confirme l'intention de la Commission de poursuivre ses contacts, notamment avec les Etats membres, en vue de trouver une formule juridique et institutionnelle appropriee pour la representation communautaire.

./..

- 2 -

3) Liban

Le sommet arabe tenu a Bagdad les 28-30 mai 1990 a decide la creation d'un "Fonds International pour l'Association au Liban (FIAL) et a invite la communaute internationale a y participer. Les Etats membres, suivant la ligne defendue par M. Matutes, ont donne mandat a la Commission pour qu'elle participe a la conference constitutive de la FIAL (a Ryad, le 12 septembre prochain) en transmettant le soutien politique de la Communaute a cette initiative. Les Douze saluent en

effet l'idée du FIAL comme une contribution importante et positive au processus de réconciliation. D'autre part, en ce qui concerne la mise en œuvre et le fonctionnement opérationnel du FIAL, les Ministres ont référé à une discussion au niveau du groupe, le 19 courant, en vue d'une décision définitive (vraisemblablement lors du Conseil Affaires Générales du 16 septembre).

Deux autres thèmes ont été brièvement évoqués, toujours dans le cadre de la coopération politique : l'Afrique du Sud (la discussion suite au Conseil Européen de Dublin n'a pas pu être abordée, en raison du fait que les contacts ANC/Gouvernement prévus pour le 10 juillet n'ont pas encore eu lieu), et le Vietnam (à la demande de la délégation britannique, ce thème, et en particulier le problème des boat-people sera soulevé lors de la réunion ministérielle du 19 juillet à Djakarta).

Le thème des relations avec la Yougoslavie, sera traité par les Ministres en restreinte lors du déjeuner.

Bruxelles, le 13 juillet 1990

NOTE BIO(90) 214 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

Conseil Affaires Générales. 16 - 17 juillet 1990
(Xavier Prats)

Le Conseil Affaires Générales se réunira à partir du lundi 16 juillet à 10h00. Voici les points qui figureront à l'ordre du jour concernant les relations Nord-Sud et la politique de développement :

- les discussions commenceront avec la coopération politique. Les points CPE seront établis seulement aujourd'hui par le comité politique.

- Relations avec la Yougoslavie. La Commission, à l'initiative de M. MATUTES en accord avec M. ANDRIESEN, avait adopté le 30 mai dernier une communication au Conseil par laquelle elle propose d'approfondir les relations CE/Yougoslavie sur trois axes : renouvellement et amélioration du Protocole financier avec une augmentation notable des ressources (900 MECU en prêts BEI pour les 5 ans à compter du 1.7.1991, à comparer avec les 550 MECU actuels); éligibilité de la Yougoslavie aux actions G-24; transformation de l'Accord de Coopération en Accord d'Association (cfr note IP(90) 428 et MEMO 21/90).

S'agissant de la première fois que cette proposition est discutée au niveau du Conseil, les Ministres auront vraisemblablement un débat d'orientation qui devrait permettre de clarifier les points sensibles du dossier (transit, modalités de participation aux actions du G-24 suite à la décision du Conseil Européen de Dublin du 28.VI.90).

- Politique méditerranéenne renouée. Le Conseil tiendra un premier débat d'orientation général sur base de la communication de M. MATUTES visant à rénover la politique méditerranéenne de la Communauté pour la période 1992-96. La proposition de la Commission (cfr note P(90)34) indique deux lignes d'action : une série d'initiatives concernant l'ensemble des pays tiers méditerranéens (comprenant un montant indicatif de 420 MECU au titre du budget et un plafond d'intervention pour les prêts BEI de 3.500 MECU); et un renouvellement des protocoles financiers avec les huit pays de la Méditerranée Sud et Est (comprenant 1.425 MECU sur le budget et 1.400 MECU pour les prêts BEI).

- Conférence sur les Pays Moins Avancés (PMA) : Le Conseil ne devrait pas avoir de difficultés à adopter le texte soumis par la Commission, visant à établir des orientations pour une position commune de la Communauté dans le cadre de la 2ème Conférence des Nations Unies sur les PMA (Paris, 3-14 septembre 1990). La prise de position communautaire serait d'autant plus significative que la CE est l'un des acteurs principaux sur la scène internationale en ce qui concerne l'aide aux PMA, aussi bien à travers les dispositions de la Convention de Lomé que les autres programmes de coopération.

- Relations avec le Chili : Suite aux élections démocratiques du 12 mars 1990 au Chili, la Commission avait présenté une recommandation de décision du Conseil, visant à entamer la négociation d'un accord-cadre de coopération Communauté/Chili plus avancé par rapport aux premières générations d'accords conclus entre la CE et l'Amérique Latine.

Les directives proposées par la Communauté, tout en restant dans le cadre d'un accord non-préférentiel entre parties contractantes du GATT, prévoient des dispositions plus amples pour plusieurs domaines de coopération (p. ex. science et technologie, environnement, formation professionnelle), et ouvrent des nouveaux domaines (p. ex. développement social, administration publique, information et communication). Le Conseil aura un premier débat d'orientation.

- Relations avec la Colombie : Le Commissaire MATUTES présentera au Conseil la proposition de la Commission du 13.VI.90 (cfr IP(90)473 et Memo 26/90), qui constitue une réponse au "Plan Spécial de Coopération" de la Colombie en matière de lutte contre la drogue. M. MATUTES soulignera la nécessité de mettre en oeuvre une action communautaire à titre exceptionnel, en raison de la gravité du problème de la drogue dans les pays andins concernés (Colombie, Pérou et Bolivie).

- Relations avec Chypre : Le 4 juillet dernier, le Ministre des Affaires Etrangères chypriote, George IACOVOU, a présenté formellement à la Présidence du Conseil la demande d'adhésion de ce pays à la Communauté. Il est vraisemblable que le Conseil se limite à accuser réception de la demande chypriote, et décide d'engager prochainement les procédures appropriées (probablement lors du Conseil Affaires Générales de septembre 90), demande d'avis à la Commission et au Parlement Européen.

Relations CE/Malte : La 6ème session du Conseil d'Association CE/Malte se tiendra le lundi 16 en marge du Conseil (18h30) (cfr MEMO 32/90). A noter que la délégation maltaise a annoncé qu'elle déposera le 16 juillet la demande d'adhésion de son pays à la Communauté. Il n'y aura pas de débat sur cette question au Conseil à ce stade.

Amitiés,



Bruno DETHOMAS.